



Livret d'accueil

Maternité du Tertre Rouge

Charte du patient hospitalisé

- Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale.
Il est adapté aux personnes handicapées.
- Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.
Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.
Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit.
Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et / ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet :

www.sante.gouv.fr

il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.

IDENTITOVIGILANCE

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre séjour. Un bracelet nominatif vous sera remis à l'admission. Si vous constatez des erreurs signalez-le immédiatement.

Pour votre sécurité, vous serez également amené(e) tout au long de votre séjour à décliner votre identité au personnel soignant qui vous en fera la demande.

TRAITEMENTS EN COURS

Afin d'ajuster au mieux votre traitement pendant votre séjour, merci d'apporter vos médicaments personnels à la Clinique accompagnés de vos ordonnances. Il vous sera demandé de les confier le temps de votre séjour au personnel soignant du service ; ils vous seront restitués lors de votre sortie. Pour des raisons de sécurité, vous n'êtes pas autorisé(e) à conserver des médicaments dans votre chambre et/ou à prendre un médicament sans l'autorisation formelle du médecin référent de votre séjour ou du médecin anesthésiste.



Sommaire

- Bienvenue à la Maternité du Tertre Rouge p 04
- Le programme Materniteam p 05
- Ma grossesse, mon suivi p 06
- Mon inscription à la maternité p 07
- Préparer mon séjour à la maternité p 08
- Mon parcours grossesse p 10
- Mon accouchement p 12
- Mon séjour à la maternité p 13
- Le service néonatalogie II b
la prise en charge de mon bébé p 15
- Ma sortie p 16
- Nos engagements RGPD p 17
- Droits et devoirs p 19
- Numéros utiles p 21



Bienvenue à la Maternité du Tertre Rouge

Fondée en 1965 par une équipe de gynécologues-obstétriciens manceaux, la clinique du Tertre Rouge avait déjà pour vocation de réunir sur un même site des unités de gynécologie-obstétrique et de néonatalogie, créant ainsi une des premières structures Mère-Enfant de l'époque. En 2008, la clinique du Tertre Rouge s'installe sur le site du Pôle Santé Sud, à côté du centre médico-chirurgical du Mans.

La clinique du Tertre Rouge propose désormais une offre de soins complète aux familles, de leur désir d'enfant aux premiers mois de bébé. L'installation de l'unité d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) du laboratoire au sein de la clinique renforce la collaboration de qualité entre biologistes et gynécologues-obstétriciens.

En 2012, l'établissement rejoint le Groupe ELSAN qui compte aujourd'hui 28 maternités, dont 14 de niveau 2. Parmi ces maternités, seulement 3 ont un niveau 2B, comme la maternité du Tertre Rouge.

En niveau 2B, le service de néonatalogie dispose d'une unité de soins intensifs permettant d'accueillir les naissances prématurées à partir de 7 mois de grossesse (32 semaines d'aménorrhée).

Ce livret d'accueil a pour but de vous présenter notre établissement, de vous guider lors de votre grossesse et de préparer votre futur séjour chez nous.

Vous y trouverez des informations médicales, administratives ainsi que l'ensemble des services proposés aux futurs parents.

L'Équipe de la Maternité

Suivez toutes nos actualités
sur les réseaux sociaux et notre site internet



Maternité du Tertre Rouge

www.tertreroche.fr



Le programme Materniteam

Programme coconning

Parce que chaque grossesse est unique, notre maternité a développé un accompagnement personnalisé pour les futurs parents, autour d'une équipe pluridisciplinaire, à chaque étape de la grossesse. Ce programme permet au couple de participer gratuitement à des réunions et ateliers d'échanges privilégiés avec des professionnels et de bénéficier d'un large panel de services au sein de la maternité.

Dès le début de la grossesse et jusqu'aux premiers mois de l'enfant, la référente Materniteam est l'interlocutrice privilégiée pour répondre aux besoins des futurs parents et assurer le lien avec les acteurs de la maternité. Elle est disponible pour toutes vos questions et démarches qui ne sont pas d'ordre médical. Vous pouvez réaliser avec elle votre pré-admission en vue de votre futur accouchement.



N'hésitez pas à contacter la référente pour prendre rendez-vous au 02 43 78 58 77 ou par mail sur materniteam.pss@elsan.care

Des ateliers variés et gratuits

(dans la limite des places disponibles). Ateliers accessibles une fois la pré-admission faite.

Inscriptions via l'application Materniteam.

Avant l'accouchement :

- **préparer l'arrivée de bébé** : une infirmière en néonatalogie aborde avec vous l'hygiène de bébé (bain, soins quotidiens, température...), le couchage, les pleurs, l'alimentation, le suivi pédiatrique de bébé. Un atelier très complet sur le retour à la maison.
- **accueillir bébé dans un environnement sain** : astuces et conseils simples à mettre en pratique pour prendre soin de la santé de bébé et de celle de toute la famille. Petit tour des bonnes pratiques en matière d'hygiène, cosmétiques, produits ménagers, contenants alimentaires...
Atelier animé par des animatrices Nesting certifiées.
- **future maman allaitante** : une infirmière titulaire d'un DU d'allaitement vous délivre ses conseils pour un allaitement réussi.
- **moi futur papa** : destiné aux futurs papas, cet atelier est animé par un sage-femme. Il vous informe sur la grossesse, l'accouchement, la paternité et répond à toutes vos questions.
- **découverte portage nourrisson** : initiation à deux méthodes de portage par des animatrices formées.

Jusqu'à 1 mois après la grossesse :

- **la pause des mamans** : après votre sortie, un RDV convivial autour d'un café, entre jeunes mamans et professionnels de la périnatalité pour aborder tous les sujets souhaités.
- **portage et massage** : Une auxiliaire ou une puéricultrice formée vous fait découvrir pendant 1h30 deux méthodes de portage bébé. Cet apprentissage est l'occasion de faire un point sécurité et physiologie. L'atelier se termine par une séance massage détente pour votre bébé.
- **massage bébé** : moment de détente et de partage avec bébé animé par une auxiliaire ou une puéricultrice.

Des visites de la maternité

Inscriptions via l'application Materniteam.

Des visites groupées de la maternité sont organisées deux fois par mois sur rendez-vous. Retrouvez la vidéo de la visite virtuelle de la Maternité sur l'application Materniteam, nos réseaux sociaux et notre chaîne Youtube.



Application Materniteam gratuite à télécharger sur votre téléphone.



Ma grossesse, mon suivi

Le suivi médical

L'équipe de gynécologues et de sages-femmes est à votre disposition pour assurer votre suivi médical de grossesse.

Suivi de grossesse, la Clinique du Tertre Rouge vous propose :

- Le cabinet de gynécologues à la maternité.
- Le cabinet de gynécologues en ville.
- Le cabinet de consultation des sages-femmes à la maternité.

Si vous êtes suivie par un médecin ou sage-femme extérieur à la clinique :

Vous devez effectuer vos visites du 8^{ème} et 9^{ème} mois auprès des professionnels de la maternité.

Dans ce cas, nous vous conseillons de prendre RDV à partir du 6^{ème} mois de votre grossesse.

Afin d'assurer une transmission entre tous les intervenants liés à votre grossesse, munissez-vous de l'ensemble de vos examens (échographie, analyses de sang etc.) à chaque consultation.

La consultation d'anesthésie

Une consultation d'anesthésie est obligatoire même si vous ne souhaitez pas de péridurale.

Lors de votre visite du 8^{ème} mois un questionnaire de pré-anesthésie vous sera remis.

Prenez rendez-vous dès le 7^{ème} mois de grossesse.



RDV anesthésiste
au 02 43 61 45 99
ou sur [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)



Pour ce RDV,
vous devrez vous munir de
votre carte de groupe sanguin à jour.



Consultation de suivi de grossesse
au 02 43 78 59 80 ou au 02 43 78 59 84
ou sur [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)

Les cours de préparation à l'accouchement

Entretien du 4^{ème} mois :

Pris en charge par la sécurité sociale, cet entretien vous permet de dialoguer avec une sage-femme sur votre grossesse, de lui faire part de vos envies, de vos craintes et de choisir ensemble la méthode de préparation qui vous convient.

Cours de préparation à l'accouchement :

Pour aborder sereinement l'accouchement, 7 cours sont pris en charge par l'assurance maladie.

**Coordonnées et liste
des méthodes disponibles
auprès de la référente
Materniteam**
02 43 78 58 77



Mon inscription à la maternité



Dans tous les cas veuillez vous munir de :

- votre carte vitale mise à jour
- votre pièce d'identité
- votre carte de mutuelle

Pré-admission

Vous pouvez faire votre pré-admission entre le 4^{ème} mois de la grossesse et le 8^{ème} mois.

Pour cela 3 possibilités s'offrent à vous :

- Vous pouvez passer spontanément auprès de l'accueil de la maternité lors d'un rendez-vous de suivi.
- Vous pouvez prendre un rendez-vous physique auprès de notre référente.
Cette entrevue est aussi l'occasion de vous expliquer le déroulement d'un séjour chez nous.

**N'hésitez pas à contacter la référente
au 02 43 78 58 77
ou sur materniteam.pss@elsan.care**

- Vous pouvez faire votre pré-admission en ligne directement sur notre site internet

www.tertreroige.fr

**Contactez votre mutuelle
en amont pour connaître
le montant de la prise en charge
si vous souhaitez séjourner
en chambre individuelle**

Préparer mon séjour à la maternité



Pensez à vous munir de :

- votre dossier de grossesse
- votre carte de groupe sanguin
- la déclaration de naissance de votre bébé pré-remplie et les documents demandés
- votre carnet de vaccination
- le carnet de vaccination de votre conjoint

1 sac pour le bloc d'accouchement

(prêt 1 mois minimum avant votre terme)

Pour bébé :

- 1 body
- 1 brassière en laine
- 2 pyjamas (taille 0 et 1 mois)
- 1 bonnet
- 1 paire de chaussettes
- 1 drap housse (taille lit bébé ou nacelle)
- 1 gigoteuse / turbulette
- 1 couverture utilisée



Pour maman :

- 1 T-shirt long
- 1 culotte jetable
- 1 brumisateur
- Objets préférés (CD, station MP3, livres, coussins...)



Kit change et soin fourni

Dès votre arrivée en chambre de séjour, nos équipes vous offrent un kit à utiliser pendant votre séjour comprenant :

- 1 paquet de 28 couches,
- du coton et des compresses,
- de la bisectine,
- du sérum physiologique.



1 valise pour votre séjour

Pour bébé :

- 5 bodys coton
- 5 pyjamas
- 1 paire de chaussons
- 1 brassière de laine ou gilet
- 1 bonnet
- 3 à 6 langes
- 1 gigoteuse / turbulette
- 4 serviettes éponge
- 4 bavoirs
- 1 thermomètre médical adapté nouveau-né
- 1 brosse à cheveux et peigne
- 1 gel lavant adapté pour bébé
- 1 thermomètre de bain



Pour maman :

- Tenues habituelles (hauts pratiques si allaitement)
- Chemise de nuit ou pyjama
- Serviette de toilette
- Trousse de toilette
- 1 serviette à mains
- Chaussons
- Savon liquide pour toilette intime
- 2 paquets de serviettes hygiéniques spéciales nuit
- Slips coton (1 taille supérieure à la taille habituelle)
- 1 brumisateur (surtout en été)
- Mouchoirs en papier
- Traitements médicaux avec ordonnance
- 1 paire de bas de contention

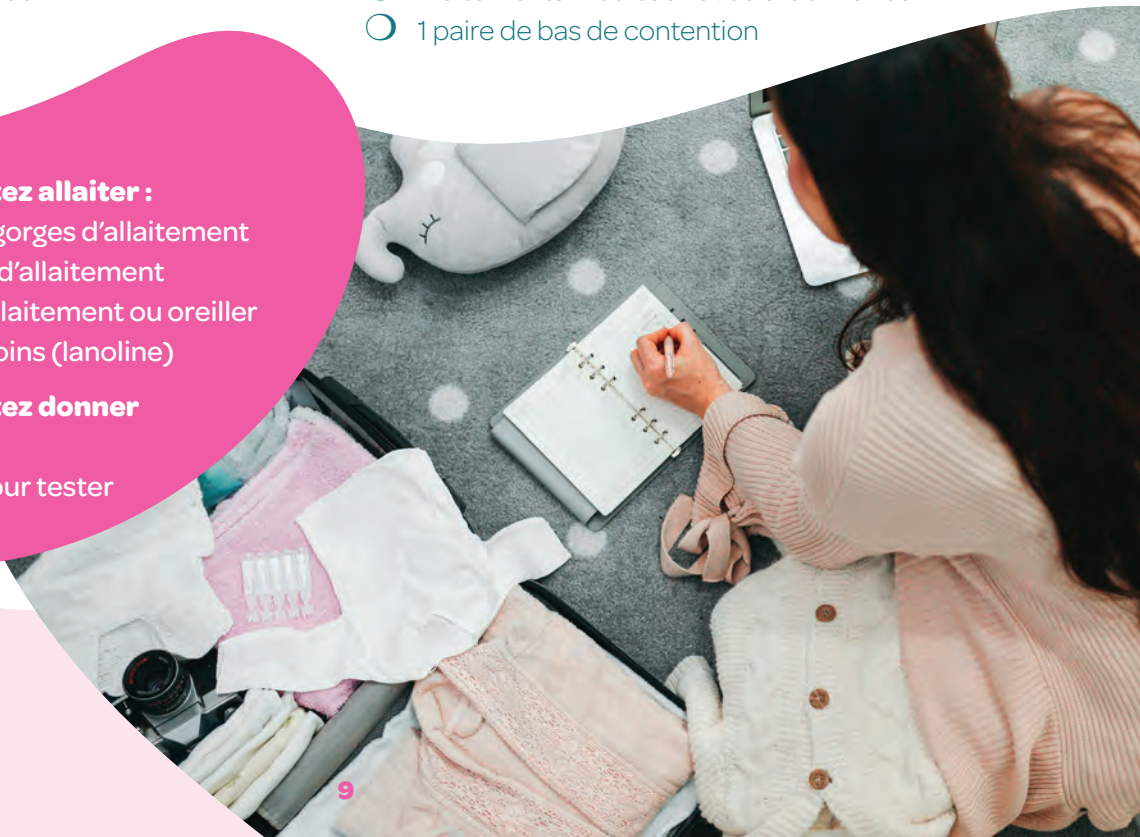


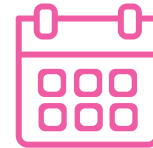
Si vous souhaitez allaiter :








- 2 soutiens-gorges d'allaitement
- Coussinets d'allaitement
- Coussin d'allaitement ou oreiller
- Crème de soins (lanoline)

Si vous souhaitez donner le biberon :





- 1 biberon pour tester





	1 ^{er} mois 2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois
Consultations gynécologique sage-femme et échographie 	1 ^{ère} échographie de datation <hr/> 1 ^{ère} consultation : doctolib 02 43 78 59 80 02 43 78 59 84	déclaration de grossesse CAF, CPAM <hr/>  <hr/> échographie obligatoire 12 SA	4 ^{ème} consultation <hr/> entente préalable HTNM* 	5 ^{ème} consultation <hr/> échographie morphologique 23 SA <hr/> découverte du sexe du bébé	6 ^{ème} consultation
Rendez-vous à prendre 			pré-admission possible dès le 4 ^{ème} mois de grossesse. Informations au 02 43 78 58 77 		suivi extérieur appeler les gynécologues pour suivi maternité 8 ^{ème} et 9 ^{ème} mois au 02 43 78 59 80 ou 02 43 78 59 84 ou sur Doctolib
Préparation accouchement 			Entretien du 4 ^{ème} mois avec une sage-femme pour les cours de préparation à l'accouchement		
Ateliers et visite à partir de : 			santé environnementale <hr/> future maman allaitante <hr/> préparer l'arrivée de bébé		visite de la maternité <hr/> moi futur papa <hr/> découverte portage nourrisson

* Si vous habitez à plus de 45 minutes de la maternité vous pouvez bénéficier d'un hébergement temporaire non médicalisé pour faciliter votre suivi. Renseignements auprès de la référente Materniteam ou du secrétariat des gynécologues.

7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois	9 ^{ème} mois	Le jour J	Après l'accouchement
<p>7^{ème} consultation échographie morphologique 32 SA</p> 	<p>1^{ère} consultation si praticien extérieur à la clinique ou 8^{ème} consultation</p> <hr/> <p>consultation anesthésiste</p>	<p>9^{ème} consultation ou 2^{ème} si suivi extérieur à la clinique</p>	<p>échographie</p> <hr/> <p>prise de tension</p> <hr/> <p>rdv/consultation sage-femme, gynécologique</p>	<p>Rdv gynécologique de contrôle 6 à 8 semaines après sortie</p> <hr/> <p>Rééducation périnéale auprès d'une sage-femme</p>
<p>appeler l'anesthésiste au 02 43 61 45 99 ou sur Doctolib</p> <p>RDV OBLIGATOIRE</p> 	<p>DERNIER DÉLAI PRÉ ADMISSION</p>		 <p>Appeler le 02 43 78 58 21 entre 8h et 9h30 pour planifier votre visite de terme</p>	 <p>pédiatre suivi bébé</p> <hr/> <p>ostéopathe</p>
<p>cours de préparation à l'accouchement 7 cours pris en charge par la sécurité sociale</p>				<p>la pause des mamans</p> <hr/> <p>découverte portage massage nourrisson (jusqu'à 2 mois après la naissance)</p> <hr/> <p>massage bébé</p>

Mon accouchement

Quand dois-je venir à la maternité

- si vous avez des contractions utérines régulières,
- si rupture de la poche des eaux,
- si vous saignez,
- si vous avez de la fièvre,
- si vous avez fait une chute ou avez eu un accident,
- si vous avez une baisse importante des mouvements du bébé,
- le jour de votre terme.



En cas de doutes n'hésitez pas à contacter notre équipe de sages-femmes au 02 43 78 58 21

Le jour du terme

Pensez à contacter l'équipe du bloc d'accouchement entre 8h et 9h30.



Pour cela appelez le 02 43 78 58 21.

Gestes d'hygiène avant l'accouchement

- Retrait des bijoux, piercings, vernis à ongles et/ou faux ongles.
- Faire une douche et un shampoing avant votre arrivée à la maternité.

Si césarienne programmée :

- Faire une douche et un shampoing avec un savon antiseptique
- Laver les cheveux, la tête et tout le corps. Utiliser un gant de toilette propre ou frotter directement avec les mains. Commencer par le haut du corps et terminer par le bas du corps, en insistant sur le dos et les aisselles, le nombril, les régions des organes génitaux et du pli interfessier, les pieds (entre les orteils). Cette douche a pour but d'éliminer la majorité des germes normalement présents sur la peau (en particulier au niveau des plis et du cuir chevelu) et pouvant être à l'origine d'infections.



La chambre d'accouchement

Mon arrivée en salle d'accouchement

L'équipe de garde présente 24 h/24 est composée d'un gynécologue, d'un anesthésiste, d'un pédiatre, de 2 sages-femmes. L'accouchement sera pratiqué par le gynécologue de garde (qui peut être différent de celui qui vous suit pour votre grossesse) et/ou par une sage-femme.



Chambre nature

Équipe bloc



Mon séjour à la maternité

Informations pratiques

Repas

Si vous suivez un régime particulier, merci de le signaler le plus tôt possible à notre personnel soignant. A noter également que vos repas seront servis selon les contraintes médicales (régime diabétique, réalimentation post césarienne etc).

Accompagnants

Si vous séjournez en chambre particulière et en fonction des disponibilités des lits accompagnant, une personne majeure peut séjourner à vos côtés. Plus d'informations auprès de l'équipe de la maternité.

Parking

Votre accompagnant peut récupérer son « ticket co-parent » à l'accueil de la maternité au début du séjour. Il est inclus si vous avez choisi de séjourner en formule « baby » ou « family ». Sinon il est au prix de 2 € pour 6 jours.

Objets de valeurs

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels.

Hygiène et environnement

La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux, les plantes, les fleurs et les aliments périssables provenant de l'extérieur sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement. En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

Sécurité

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre.

Interprètes

Des membres du personnel maîtrisent plusieurs langues étrangères (anglais, espagnol, arabe, etc...) En cas de besoin, merci de contacter le personnel soignant qui dispose d'une liste de ces personnes.



Durée du séjour

Votre séjour dure en moyenne 3 jours pour un accouchement par voie basse et 4 à 5 jours si vous accouchez par césarienne.

Votre chambre

Vous pouvez séjourner en chambre double ou en chambre individuelle selon vos souhaits. N'hésitez pas à demander notre fiche tarifaire auprès de la référente Materniteam ou auprès de l'accueil.



Visites

Demandez à vos visiteurs :

- de reporter leur venue s'ils risquent de vous transmettre des microbes
 - d'être discrets
- de quitter votre chambre au moment des soins

Pour votre confort et celui de bébé, les visites sont autorisées de 15h à 19h et limitées à 2 personnes par jour en plus du co-parent et des enfants de la fratrie.

Seul votre conjoint peut vous rendre visite toute la journée.

L'équipe

- Lors du séjour en maternité, sages-femmes, infirmières, auxiliaires de puériculture et aides-soignantes prennent soin de vous et de votre nouveau-né. Un gynécologue et un pédiatre assurent également votre suivi et celui de votre bébé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- **Une psychologue** est disponible lors de votre séjour. Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle au 02 43 78 58 52.
- **Une assistante sociale** peut également être consultée. Pour toute demande vous pouvez l'appeler au 02 43 78 58 67.
- **Une ostéopathe** peut intervenir pour vous et ou bébé. Informations auprès de l'équipe soignante.
- **La photographe de la maternité** peut vous proposer ses services. Si vous souhaitez une séance photo en chambre ou si vous souhaitez une séance à votre retour à domicile vous pouvez la contacter au 07 66 36 94 28.



Nourrir votre enfant



Que votre choix se porte sur l'allaitement maternel ou le biberon, votre séjour à la maternité sera l'occasion, pour l'équipe de la maternité, de vous donner toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'alimentation de votre bébé.

Le savez-vous ?

Nous recyclons les biberons utilisés lors de votre séjour. Pensez à les déposer dans la poubelle prévue à cet effet. Le lait artificiel est fourni pendant toute la durée du séjour.



Des référents allaitement maternel sont à votre écoute pendant votre séjour. N'hésitez pas à les consulter, ils vous donneront toutes les informations utiles et pratiques pour un allaitement réussi.



La déclaration de naissance

Pour vous aider, la clinique s'occupe de réaliser la déclaration de naissance de bébé. Pour cela vous devez apporter les papiers nécessaires le jour J. Vous devez descendre à l'accueil le lendemain de l'accouchement, entre 13 h et 14 h.

Merci de pré-remplir **le formulaire (sans oublier la signature des 2 parents)** remis lors de votre pré-admission et d'apporter **la reconnaissance anticipée si vous n'êtes pas mariée**. Il est impératif d'apporter les documents demandés sur ce même formulaire (livret de famille, justificatif de domicile...).

Nous vous remettons les actes de naissance durant votre séjour ou au moment de la sortie.

Le service de néonatalogie II b : la prise en charge de mon bébé



Il accueille les :

- Bébés prématurés, nés avant terme (à partir de 32 semaines d'aménorrhée y compris les grossesses gémellaires).
- Bébés hypotrophes (de petit poids par rapport au terme).
- Bébés nés à terme présentant des pathologies diverses (détresses respiratoire, infection, ...).

Ce service comporte 12 lits dont 3 en soins intensifs encadrés par une équipe de 3 pédiatres réanimateurs.

La place faite aux parents

Lors de votre arrivée, une infirmière vous expliquera le fonctionnement du service. L'équipe médicale et paramédicale est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions. Les soins tels que le bain, le change, l'allaitement maternel et biberon peuvent être réalisés par les parents dès qu'ils le souhaitent. Vos proches pourront venir voir votre enfant dans le couloir des visiteurs en votre présence.

Ce service est ouvert 24 h/24 , aux parents, frères et sœurs du bébé.

Nos chambres Kangourou

Selon l'état de santé de votre enfant, il pourra vous être proposé une chambre dite kangourou où la maman séjourne avec son bébé dans le service néonatalogie.

Forfait accompagnant possible en cas d'hospitalisation longue du bébé.

Ma sortie

Pendant votre séjour des conseils de sortie vous seront remis. N'hésitez pas à les lire et à poser toutes vos questions. Votre sortie et celle de votre enfant se font tous les jours et sur avis médical.

Pour valider votre sortie vous devrez vous présenter au bureau des sorties à l'accueil de la clinique.

Retour à domicile classique

Dans le cadre de votre suivi post-natal, vous pouvez bénéficier de 2 visites à domicile prises en charge à 100 % par la sécurité sociale. Ces 2 rendez-vous réalisés par une sage-femme peuvent avoir lieu jusqu'au 12^{ème} jour après la naissance de votre (vos) enfant(s). Pensez à planifier ces rendez-vous avec la sage-femme de votre choix avant votre accouchement.

Le retour anticipé

A votre demande, au début de votre séjour en maternité, un retour anticipé peut être envisagé (sous réserve de l'avis du gynécologue et du pédiatre). Afin d'y prétendre merci de planifier en amont une visite à votre domicile avec une sage-femme. Ce rendez-vous aura lieu le lendemain de la sortie. Une seconde entrevue peut être envisagée en cas de besoin.



Après la sortie

La maternité reste à votre écoute en cas de doutes ou d'inquiétudes et reste joignable 24h/24. Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à faire appel aux professionnels de la petite enfance (PMI), à votre sage-femme, à votre gynécologue, à votre médecin traitant, à votre pédiatre...

Le suivi gynécologique

Pensez à prendre RDV pour la visite de contrôle avec le praticien qui a suivi votre grossesse. (visite 6 à 8 semaines post accouchement).

Le suivi pédiatrique de bébé

Le suivi de votre bébé pourra être assuré par les pédiatres de la maternité.

Prise de rendez-vous et renseignements au cabinet (rue du bourg bas) au 02 43 84 35 32



Pensez à remplir votre questionnaire de satisfaction

15 jours après votre sortie vous recevrez un mail afin de participer à l'Enquête nationale de satisfaction « e-Satis ». Ce questionnaire en ligne est accessible durant les 12 semaines suivant votre sortie de l'établissement de santé. Vos réponses sont importantes, elles nous permettent d'identifier nos points forts et nos axes d'amélioration. Les réponses que vous apporterez à ce questionnaire resteront strictement anonymes et confidentielles. A l'échelle de l'établissement, vos réponses nous permettront de définir des axes d'amélioration. A l'échelon national, les données feront l'objet de traitement statistique pour déterminer des scores de satisfaction diffusés publiquement. Pensez à vérifier vos spams. La direction de la clinique vous remercie d'avance.

Nos engagements RGPD

Notice d'information des patients concernant les traitements de données à caractère personnel

En tant que patient, vous allez bénéficier d'une consultation ou faire l'objet d'une hospitalisation au sein des cliniques du Pôle Santé Sud. A ce titre, vos données à caractère personnel, d'identification et de santé, vont faire l'objet d'une collecte et d'un traitement dans le respect des lois et réglementations en vigueur, et notamment du Code de la santé publique, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que des référentiels édictés par la CNIL.

Qui collecte vos données ?

Le Centre Médico-Chirurgical du Mans et la Clinique du Tertre Rouge sont responsables de la collecte et du traitement de vos données à caractère personnel.

A quelles fins sont collectées vos données ?

Ce recueil doit permettre :

- D'assurer votre prise en charge médicale et hôtelière, de garantir la qualité et la continuité des soins. Cette finalité couvre la mise en œuvre et l'utilisation d'un système d'information et d'outils digitaux de type application ou communication mobile mis à votre disposition.
- A titre subsidiaire, à traiter vos demandes, questions et réclamations et à vous informer de nos activités, à votre demande.

Vos données seront également susceptibles de faire l'objet d'analyses et d'études statistiques dans le respect de votre anonymat.

Nos intérêts légitimes :

- Garantir la bonne identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge
- Accompagner le patient dans son parcours de soins
- Organiser la coordination des soins
- Garantir la qualité et la sécurité des soins
- Sécuriser la prise en charge médicamenteuse
- Garantir la satisfaction des patients par le biais d'envoi d'enquêtes de satisfaction
- Les obligations légales auxquelles nous sommes soumis

Quelles données sont collectées ?

- Des données d'identification : noms et prénoms de naissance et usuels, date de naissance, sexe, adresse, numéros de téléphone, courriel, identifiant unique national, numéro du dossier hospitalier...
- Des informations d'ordre administratif, financier, ou juridique : mutuelle, type de prise en charge, employeur, existence de mesures de protection...

- Des données de santé : diagnostics, résultats d'examen, biométrie, traitements et suivis...
- Des données recueillies lorsque vous rentrez en contact avec nous, par exemple pour exprimer un avis ou une réclamation.
- Des informations relatives aux caractéristiques de votre prise en charge : par exemple, dates d'entrée et de sortie, mode de prise en charge, personnes à contacter, médecins adresseurs...

Qui peut accéder à vos données ?

Les équipes médicales, soignantes, administratives qui accompagneront votre prise en charge dans l'établissement.

Le secret professionnel s'impose à l'ensemble des professionnels qui participent à la prise en charge des patients.

En fonction des nécessités liées à votre prise en charge vos données peuvent également être transmises à :

- Des laboratoires d'analyses et de biologie médicale,
- Des centres d'imagerie médicale pour permettre la réalisation des examens nécessaires,
- L'établissement Français du Sang, en cas de transfusion sanguine,
- Votre mutuelle ou au centre gestionnaire de votre régime d'assurance maladie pour l'instruction d'une demande de prise en charge, puis à l'issue de votre séjour pour qu'il puisse être facturé aux organismes payeurs et que vos droits au remboursement soient liquidés,
- D'autres établissements de santé, si vous êtes transféré(e) vers l'un de ces établissements et ceci afin que les équipes médicale et soignante qui vous accueillent puissent disposer de toutes les informations nécessaires à la continuité des soins et à votre prise en charge,
- Votre médecin traitant, afin de lui communiquer les informations nécessaires à votre suivi médical.

Afin d'évaluer la qualité des soins, et d'assurer la veille et les vigilances sanitaires, certaines informations doivent être transmises à des organismes publics, autorités de santé, professions réglementées, conformément à la réglementation.

Vos données sont susceptibles d'être transmises également à :

- un organisme de recouvrement dans le cadre du recouvrement nécessaire des créances impayées,
- notre assureur en cas de contentieux,
- notre société d'archivage, pour la conservation de nos dossiers médicaux.

Combien de temps vos données sont conservées ?

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de la collecte. Elles varient selon la nature des données, la finalité des traitements, ou les exigences légales ou réglementaires.

A l'issue de la période de conservation de vos données, celles-ci sont supprimées.

Recours à un hébergeur agréé/certifié de données de santé

Afin de garantir leur sécurité, vos données de santé à caractère personnel produites dans le cadre de votre prise en charge sont stockées dans les locaux des cliniques du Pôle Santé Sud, ainsi qu'auprès d'un hébergeur agréé/certifié de données de santé au sens des dispositions de l'article L 1111-8 CSP. Vous disposez d'un droit d'opposition à cet hébergement que vous pouvez exercer dans les conditions décrites au sein de la présente notice.

Quels sont vos droits sur vos données ?

Vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel et du droit à en demander la rectification ;
- d'un droit d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel ;
- d'un droit de communiquer vos directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après votre mort ;
- d'un droit de solliciter une limitation du traitement ;
- d'un droit à l'oubli et à l'effacement numérique ;
- d'un droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer l'ensemble de vos droits ou pour toute question relative à la protection des données, vous pouvez vous adresser en fournissant une copie d'un justificatif de votre identité et selon votre choix auprès :

- Du médecin ayant assuré de votre prise en charge,
- De correspondant DPO de l'établissement, par mail qualite.pss@elsan.care ou par courrier : Service Qualité - DPO, 28 rue de Guetteloup, 72016 LE MANS Cedex 02
- Du délégué à la protection aux données du groupe ELSAN par mail dpo@elsan.care ou par courrier au 58 bis rue la Boétie, 75008 PARIS.

Il vous est également possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'information sur www.cnil.fr).



Accès à l'information et aux soins, consentement éclairé

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés. Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Accès au Dossier Patient

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier médical, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique. La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication. Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier médical doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

Modalités de conservation des dossiers

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. A l'issue de votre hospitalisation, le dossier est conservé par l'établissement. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

Associations

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher. Si vous souhaitez les contacter, nous vous invitons à vous adresser à l'accueil.

Don d'organes

Le don d'organes est un geste de fraternité et de solidarité. Afin de faciliter le développement des greffes d'organes, la loi n°94-654 du 29/07/1994 a prévu la possibilité d'effectuer à des fins thérapeutiques ou scientifiques des prélèvements sur toute personne n'ayant pas fait connaître son refus de son vivant. Parlez-en avec votre entourage.

Agence de la Biomédecine - 0800 20 22 24 - www.agence-biomedecine.fr

Directives anticipées

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher du cadre de soins.

Désignation de la personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation.

Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique. Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

Patients mineurs et patients majeurs sous tutelle

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur nécessite une autorisation signée par les parents ou le représentant légal. Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins

qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur). Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant. Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

Une charte de l'enfant hospitalisé est à disposition en services de soins.

Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et/ou à l'infirmier(ère) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

Commission des Usagers

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches. Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction. Vous pouvez également vous renseigner auprès du cadre infirmier de votre service. La liste des membres de la CDU est affichée dans le service. Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez joindre un représentant des usagers, vous pouvez contacter le secrétariat de la CDU au 02 43 78 38 37.

Comité de Lutte contre la Douleur

« ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit-être en toute circonstance traitée... » Article L.1110-5 du code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

Lutter contre la douleur, notre engagement

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.).

Ces douleurs peuvent être prévenues.

- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir & soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement. Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur. Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui vous convient. Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique. La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine. La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance

Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.

Bientraitance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé). Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable de soins du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

J'ai

1

Semaine



J'ai

1

Mois



Numéros utiles

 **aterniteam**
Parents pas à pas

Accueil Maternité

02 43 78 58 58

Référente Materniteam

02 43 78 58 77

Secrétariat des gynécologues

02 43 78 59 80 ou 02 43 78 59 84

Rendez-vous Anesthésiste
à contacter au 7^{ème} mois de grossesse

02 43 61 45 99

Urgences obstétrique

02 43 78 58 21

Sages-femmes de Maternité

02 43 78 58 20

Néonatalogie

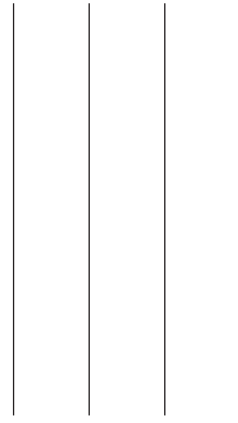
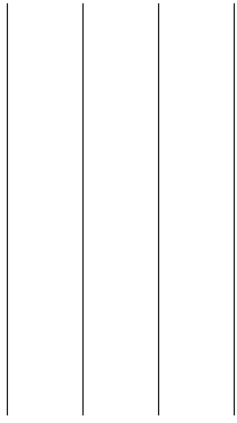
02 43 78 58 32

J'ai

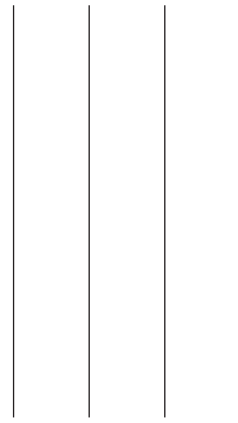
1

An





NOTES





Suivez toutes nos actualités
sur les réseaux sociaux et notre site internet



Maternité du Tertre Rouge
www.tertreroche.fr

Tramway

Ligne Antarès, Arrêt Guetteloup
Pôle Santé Sud

Bus

Ligne 19, Arrêt Guetteloup

Voie routière

Du centre ville,
par l'avenue Georges Durand
(D338) Direction Tours

Par la déviation Sud Est (D323)

Sortie Tours, Pôle Santé Sud



Accueil :

02 43 78 58 58



Urgences :

02 43 78 58 21



Photos de l'équipe : photographe : Sophie FAUGAS - IMPAUFFRET-PLESSIX S.A.S. - MAMERS - 02/2023



10-31-2589 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

62, rue de Guetteloup - Route de Tours
72058 Le Mans Cedex 2

 **ELSAN** MATERNITÉ
CLINIQUE DU TERTRE ROUGE